UNIVERSITÉ LAVAL

Faculté des sciences de l'administration

Procédure étudiants en échange-programme
Les affaires en Amérique du Nord (LAAN)

L'université ou l'école choisit les étudiants qui seront considérés en échange-programme LAAN. Seuls les étudiants en M2 (bac +5) peuvent être admis en LAAN 2e cycle (cours de MBA ou de M. Sc. professionnelles).

Conditions générales d'admission

- Bacs S ou ES : moyenne générale minimale de 12 sur 20 aux examens du Bac ainsi qu'en mathématiques.
  Bac L ou Techno : moyenne générale de 13 sur 20 ainsi qu'en mathématiques.
- Une moyenne générale minimale de 12 sur 20 dans toutes les années d'études post-bac.

Procédure à suivre

1. Remplir la demande du Bureau du registraire ainsi que le formulaire d'information complémentaire LAAN qui se trouvent en pièces-jointes. IMPORTANT : écrire en caractères d'imprimerie pour éviter des erreurs de saisie.
   i. Les questions 1 + 3 à 16 sont primordiales.
   ii. Question 2 = s'il y a lieu.
   iii. Questions 17 à 23 = remplir partout où vous avez les réponses.
   iv. Question 13 = s'assurer que les sections « Années de fréquentation » et « Diplôme obtenu » soient bien remplies.
   v. Question 14 = inscrire clairement le choix de programme.

   1er cycle (étudiants jusqu'à M1)
   1 semestre (A ou H) : microprogramme de 1e cycle en management international MP-MNI
   2 semestres (A et H) : certificat administration des affaires C-ADM

   2e cycle (étudiants en M2)
   1 semestre (A ou H) : microprogramme de 2e cycle en gestion internationale MS-ADM GTR
   2 semestres (A et H) : DESS administration des affaires DS-ADM ADM
   Programme de MBA ou M.Sc : Indiquer le nom du programme au complet

2. Rassemblez les autres documents requis :
   i. Une **copie certifiée conforme** des relevés de notes de toutes les années d'études universitaires ou post-bac, ainsi que celui des <u>examens du baccalauréat français</u>;
   ii. une **copie certifiée conforme** des diplômes obtenus;
   iii. un curriculum vitae
   iv. une photocopie du passeport.
   * Contrairement à ce qui est indiqué sur le formulaire du Bureau du registraire, vous n'avez pas à payer tout de suite les frais d'analyse de dossier. Ils vous seront facturés au début du semestre.

Pour nomination dans un programme de MBA ou M.Sc, ajouter :

- Lettre de motivation
- Une copie du certificat de naissance ou extrait du livre de famille

31 août 2012

Attention : Tous les documents doivent être expédiés **directement par l'établissement partenaire en un seul lot**, toute candidature envoyée directement par un étudiant sera rejetée.

Les documents devraient être envoyés à l'adresse suivante :

A/S Mme Nathalie Thibault
Admission – LAAN
Faculté des sciences de l'administration
Université Laval
Pavillon Palasis-Prince, local 1322
Québec (Québec) G1V 0A6
Canada
nathalie.thibault@fsa.ulaval.ca
cc : normand.beaudry@fsa.ulaval.ca

Analyse du dossier et procédures d'immigration
Sur réception, le dossier est analysé par la direction de programme puis acheminé au Bureau du registraire qui émet une lettre d'acceptation. Celle-ci est acheminée par la Faculté par courriel et ensuite par la poste.

À la réception de la lettre d'acceptation officielle (acheminée par la poste), l'étudiant doit déposer une demande de CAQ et de permis d'études si la durée des études est pour plus de 6 mois.

Facturation
Au début du semestre, l'étudiant sera facturé pour les frais d'analyse de dossier ainsi que pour ses frais de scolarité directement par l'Université Laval à son adresse à Québec. Il est aussi possible que l'Université Laval facture directement l'école ou l'université d'attache de l'étudiant.

Dates limites pour réception de dossiers complets
15 mars – Session d'automne ou sessions d'automne + hiver.
15 octobre – Session d'hiver
15 avril – Programme de français intensif printemps ou été

Renseignements complémentaires

- Avant le début des cours, l'étudiant sera invité à la semaine d'accueil et d'intégration du CAI.

- L'étudiant admis au LAAN 2e cycle et qui, à la fin de son séjour souhaite poursuivre sa scolarité dans le but d'obtenir le MBA, devra répondre aux conditions de poursuite du programme ou aux conditions d'admissibilité. Le dossier de l'étudiant sera évalué par la direction de programme afin d'identifier les cours qu'il lui restera à faire, s'il y a lieu.
    - **Important** : Il est recommandé aux étudiants intéressés par une poursuite d'études au MBA de choisir leurs cours parmi les cours obligatoires du MBA visé.